



BULLETIN D'ADHÉSION

Exercice annuel 2022

« **Unir les forces militantes, Partager les expériences** »

L'adhésion à la Fédération LGBTI+ implique l'acceptation de ses statuts et de son règlement intérieur. Seules les associations à jour de leur cotisation ont droit de vote aux assemblées générales.

Nom de l'association :

Adresse postale :

CP : Ville :

Antennes :

Téléphone : Courriel :

Nombre de personnes physiques : Nombre de personnes morales :

Budget annuel : € pour l'année

Subventions perçues :

.....

Tous ces renseignements sont strictement confidentiels. La loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont les destinataires sont le bureau et Conseil d'administration de l'association. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La cotisation est de **60 € (soixante euros)** pour l'année civile.

Conformément aux statuts, les associations sont invitées à verser un don correspondant à un euro par adhésion, appelé *euro fédéral*, perçu sur l'exercice précédent. Toutefois, les associations en difficulté financière peuvent demander une exonération de cet euro fédéral auprès du Conseil d'Administration.

Montant du don versé : €

Les règlements par virement ou sur HelloAsso sont à privilégier.

<https://www.helloasso.com/associations/federation-lgbti/adhesions/rejoignez-la-federation-lgbti-2022>

Titulaire du compte	BIC	IBAN
Fédération LGBTI	AGRIFRPP817	FR76 1170 6120 2343 1008 8970 679

Si règlement par chèque : mettre "Fédération LGBTI+" en ordre et envoyer à "Fédération LGBTI+ · c/o Le Girofard, 34 rue Bouquière, 33000 Bordeaux".

Fait à Le

Signature :

L'adresse email de l'association renseignée ci-avant est ajoutée à la liste de diffusion.

Nous préférons une autre adresse email :

Les référent·e·s sont les personnes qui assurent le lien entre l'association et la Fédération. Il s'agit généralement de membres de l'instance de gouvernance (bureau, CA) ou d'éventuel·le·s salarié·e·s. Chaque association désigne au minimum deux référent·e·s.

Référent·e·s	Référent·e 1	Référent·e 2
Nom		
Prénom		
Téléphone		
Courriel		
Créneaux horaires préférentiels de contact		

Référent·e·s	Référent·e 3	Référent·e 4
Nom		
Prénom		
Téléphone		
Courriel		
Créneaux horaires préférentiels de contact		

En remplissant le présent bulletin, les personnes acceptent de recevoir les courriels et appels téléphoniques de la Fédération, impliquant ainsi leur inscription à la liste de diffusion électronique et au répertoire des référent·e·s.